



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7/12/2022

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, Mme LURION Eve-Hélène, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 15  
Absents : 0  
Excusés : 1  
  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Étai(ent) excusé(s) :** M. LAMOISE Régis donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Vente terrain Délibération n°2022 - 61

Date de convocation  
30/11/2022

Date d'affichage  
12/12/2022

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune"

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT,

Vu la demande de Monsieur MAUR Jérémy et Madame CORDEL Flora en date du 04/12/2022,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

12/12/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

La cession de la parcelle cadastrée AL 136 d'une contenance de 1 233 m<sup>2</sup> à Monsieur MAUR Jérémy et Madame CORDEL Flora, moyennant la somme de 85 000 €.

### AUTORISE

Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

